



N° 21-30
SUPPRESSION DE POSTES
Mise à jour des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le bureau dûment convoqué le 10 JUIN
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 JUIN 2021
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim

EXCUSEE :

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de l'établissement sont créés, ou supprimés, par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante du SMND de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 mai 2021, il est proposé :

SUPPRESSIONS DE POSTES – mise à jour tableau des effectifs suite à avancements de grade et départ à la retraite

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs, en fonction :

- **Des avancement de grade pour l'année 2021, soit les postes suivants :**

Catégorie A :

- un poste d'ingénieur en lien avec un avancement sur le grade d'ingénieur principal
- un poste de directeur territorial en lien avec un avancement sur le grade d'attaché hors classe

Catégorie C :

- 4 postes d'adjoint technique en lien avec des avancements sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 12 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en lien avec des avancements sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise en lien avec un avancement sur le grade d'agent de maîtrise principal

Ces suppressions de poste seront effectives au 1^{er} juillet 2021.

- **D'une nomination suite à la réussite d'un concours**

Catégorie C :

- 1 poste d'adjoint administratif en lien avec la nomination sur un grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Cette suppression de poste sera effective au 1^{er} juillet 2021.

- **D'un départ à la retraite**

Catégorie A :

- un poste de directeur territorial

Cette suppression de poste sera effective au 1^{er} septembre 2021.

Tableau des effectifs mis à jour - au 1^{er} septembre 2021

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	1
Rédacteur ppal 2Cl	1
Rédacteur ppal 1ere Cl	1
Adjt administratif	3
Adjt administratif Ppal 2Cl	5
Adjt administratif Ppal 1Cl	1
Ingénieur	1
Ingénieur Ppal	2
Technicien	1
Technicien Ppal 1Cl	3
Agent de maitrise	3
Agent de maitrise Ppal	5
Adjoint technique TC	67
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjt technique Ppal 2Cl	48
Adjt technique Ppal 1Cl	36
Grade non statutaire	4
Total général	186

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 16 juin 2021

Michel FAYET,
Président

